



Communiqué de presse

Strasbourg,
le 21 avril 2020

Coronavirus Covid-19 : déploiement des tests virologiques prioritaires dans le Bas-Rhin

L'objectif de sortie progressive du confinement à partir du 11 mai mobilise déjà pleinement les services de l'État. Afin de mettre en œuvre ce déconfinement, les préfets et les directeurs des agences régionales de santé sont chargés de déployer l'utilisation prioritaire de tests virologiques PCR (réaction en chaîne par polymérase). Ces tests mettent en évidence la présence ou non du Covid-19 dans un prélèvement nasopharyngé. Au-delà des soins, l'objectif est d'identifier les personnes positives pour prendre les mesures permettant d'éviter la diffusion du virus autour d'elles

Pour conduire cette action, Josiane Chevalier, préfète du Bas-Rhin, et Adeline Jenner, déléguée territoriale de l'ARS du Bas-Rhin ont installé, ce lundi 20 avril, un comité de pilotage départemental chargé de :

- décliner sur le territoire l'utilisation prioritaire des tests,
- suivre la réserve de tests disponibles dans le Bas-Rhin,
- évaluer les besoins,
- assurer le suivi de la réalisation des tests et de l'épidémie.

Ce comité de pilotage est composé de :

- un représentant du conseil départemental du Bas-Rhin,
- quatre représentants des établissements sanitaires et médico-sociaux,
- un représentant du groupement hospitalier de territoire,
- un représentant de l'union régionale des professionnels de santé des médecins libéraux,
- un représentant du conseil de l'ordre des médecins du Bas-Rhin,
- un représentant médecin biologiste microbiologiste de l'union régionale des professionnels de santé des biologistes.

Le comité a validé le déploiement des nouvelles capacités de tests vers les publics prioritaires, à savoir :

- les personnels soignants,
- les personnels et résidents des établissements médico-sociaux, en particulier les Ehpad,
- les détenus et les personnels de l'administration pénitentiaire,
- les personnes accueillies et les personnels des structures collectives d'hébergement d'urgence,
- les personnels qui exercent des missions prioritaires dans les opérateurs d'importance vitale. (c'est à dire des entreprises des secteurs de l'énergie, de l'eau, du traitement des déchets, des télécommunications etc...)

Pour chacun des publics prioritaires définis, le comité de pilotage a proposé une stratégie de mise en œuvre sur la base de l'expérience déjà acquise depuis le début de la crise sanitaire. En effet, depuis les prémices de l'épidémie, des tests virologiques sont réalisés systématiquement, entre autres, pour les détenus, les personnes hébergées et les personnels de ces établissements.

Les dépistages se feront par établissements prioritaires selon que la présence du virus est avérée ou pas. Ils seront soit réalisés dans les établissements ou dans un laboratoire de biologie médicale de proximité suivant le cas.

Le comité se réunira chaque semaine pour faire le point des actions menées et adapter les mesures le cas échéant.

Contacts presse

Préfecture du Bas-Rhin

Mail : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

ARS Grand Est

Mail : ars-grandest-presse@ars.sante.fr